



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Objet :

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le six avril, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Françoise GUYARD-CASTANET, Noëlle MARTIN (Arrivée à 19h30-vote délibération 2023.09), Alexandre RUECHE,

Ont donné pouvoir : 7

Charlotte LOGEAIS	à	Caroline de SAZILLY
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Patrick BOYKIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Claude MAQUIS	à	Siham ROUSSEL
Dominique DURAND	à	Laurent MITON

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU l'arrêté municipal n°2020/68 du 15/07/2020 donnant délégation de fonction du Maire à madame Eve VON TSCHIRSCHKY, 3ème adjoint, déléguée pour exercer les fonctions relevant de la citoyenneté, de l'éducation et du handicap,

VU la délibération n°2020/37 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués,

VU la lettre de démission de la fonction d'Adjoint de madame Eve VON TSCHIRSCHKY, en date du 7 mars 2023 adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 16 mars 2023,

CONSIDERANT que monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au remplacement de madame Eve VON TSCHIRSCHKY, par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit déterminer le rang qu'occupera le nouvel Adjoint,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

CONSIDERANT la candidature de madame Charlotte LOGEAIS,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal décide ;

1. De constater la vacance du poste de 3ème adjoint suite à la démission de madame Eve VON TSCHIRSCHKY
2. De maintenir le nombre d'adjoint à 8 conformément à la délibération du 10 juillet 2020,
3. De pourvoir au poste devenu vacant, de troisième adjoint, en précisant que chaque élu de même sexe (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
4. De décider que le nouvel adjoint élu occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 3ème rang,
5. D'acter les éléments sus cités avant les opérations de vote,
6. D'approuver le principe de maintenir la même indemnité que l'adjoint démissionnaire,
7. De procéder à la désignation du troisième adjoint au maire au vote à main levée.

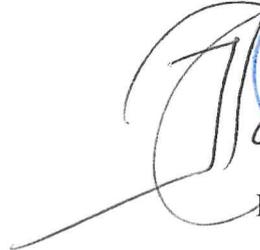
AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur le Maire, qui fait appel à candidature
Est candidate : madame Charlotte LOGEAIS

2023/15

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'élire madame Charlotte LOGEAIS au poste de troisième Adjoint au Maire qui est immédiatement installée.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 12 avril 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY